

«La vaccination, c'est l'une des interventions de santé publique les plus efficaces et qui présente le meilleur rapport coût-efficacité» OMS

Bulletin Infovac-Maroc N° 28 Octobre 2021

1. InfoVac-Maroc : la rentrée scolaire

Compte tenu des connaissances disponibles en cette rentrée 2021, il apparaît clairement que le principal danger de la COVID-19 pour l'enfant n'est pas celui de développer une forme grave de la maladie (PIMS) mais bien celui d'affecter leur santé mentale par des mesures répétées de fermeture de classe et de confinement, d'entraves au développement des liens sociaux que permet toute collectivité et une culpabilisation déraisonnable concernant leur rôle dans la pandémie.

L'absence d'école pendant le confinement puis les restrictions d'accès qui ont suivi, ont renforcé ces difficultés, tout en limitant leur activité physique et leur loisir, source de bien-être établie pour l'enfant. L'école est aussi le moyen de développer des liens d'amitiés, cruciaux pour le développement des comportements sociaux à long terme ainsi qu'un lieu de dépistage des violences et d'alertes régulières, par des professionnels familiers, des symptômes de souffrance et de maltraitance. Permettre aux enfants d'avoir une expérience positive de l'école est reconnue depuis longtemps comme essentiel au développement physique et mental de l'enfant.

La vaccination anti-covid des enfants de 12 à 17 ans, le protocole sanitaire et les mesures barrières sont indispensables pour garder les écoles ouvertes.

Pour poser une question, contacter infovacmaroc@gmail.com

Vous pouvez consulter Infovac-Maroc à l'adresse suivante : www.infovac-maroc.com

2. Du côté des produits :

MSD et Pfizer nous informent que leurs vaccins sont disponibles. Sanofi-Pasteur signale que ses produits sont disponibles sauf Typhim. Pour GSK, tous les vaccins sont disponibles sauf Varilrix et Infanrix Hexa qui sont en rupture.

3. En réponse à vos questions

Quelles sont les contre-indications médicales à la vaccination contre la COVID-19 ?

Les contre-indications médicales à la vaccination contre la COVID-19 sont exceptionnelles. En résumé :

1. Contre-indications à la 1^{ère} dose :
 - a. Antécédent d'allergie grave documenté (avis allergologue) à un des composants du vaccin, en particulier au polyéthylène glycol, et par extension risque d'allergie croisée aux polysorbates.
 - b. Antécédent de PIMS post-COVID.
 - c. Myocardites ou péricardites survenues antérieurement à la vaccination et toujours évolutives.
 - d. Traitement par anticorps monoclonaux anti-SARS-CoV-2
2. Contre-indications additionnelles à une 2^{ème} dose :
 - a. Réaction anaphylactique au moins de grade 2 (atteinte au moins de 2 organes) à une 1^{ère} injection d'un vaccin contre la COVID-19, après expertise par un allergologue.
 - b. Episodes de syndrome de fuite capillaire (contre-indication commune au vaccin Astrazeneca et au vaccin Janssen).
 - c. Syndrome thrombotique et thrombocytopénique suite à la vaccination Astrazeneca et Janssen
 - d. Myocardites et/ou péricardites post vaccinales.
 - e. Effet indésirable d'intensité sévère ou grave attribué à la 1^{ère} dose, signalé au système de pharmacovigilance après concertation médicale pluridisciplinaire : syndrome de Guillain-Barré, hépatite grave...

Quand est-il recommandé d'administrer une 3^{ème} dose ?

Il convient de noter que les preuves de l'utilisation de la 3^{ème} dose de vaccins contre la COVID-19 sont limitées et que la recommandation est fondée sur l'avis d'experts quant aux avantages potentiels pour ces groupes spécifiques. Ainsi, l'administration d'une dose de rappel est administrée aux personnes de 65 ans et plus, ainsi que pour toutes les personnes présentant des comorbidités augmentant le risque de formes graves et de décès dus à la Covid-19. La HAS recommande de respecter un délai minimal de 6 mois entre la primovaccination complète et l'administration d'une dose de rappel.

M Bouskraoui (Marrakech) , S Afif (Casablanca), H Afilal (Rabat), MJ Alao (Bénin), M Amorissani Folquet (Côte-d'Ivoire), R Amrani (Oujda), Y Atakouma (Togo), S Atebo (Gabon), K Benani (Tanger), M Benazzouz (Responsable du programme d'immunisation-Maroc), A Bensnouci (Algérie), O Claris (APLF), R Cohen (Conseiller-France), M Douaji (Tunisie), D Gendrel (Conseiller-France), M Hida (Fès), I khalifa (Mauritanie), P Koki Ndombo (Cameroun), JR Mabilia Babela (Congo Brazza), O Ndiaye (Sénégal), M Saadi (Agadir), A Soumana (Niger), MC Yanza Sepou (Centre-afrique), M Youbi (Direction de l'épidémiologie-Maroc), A Tebaa (Pharmacovigilance- Rabat)